

Vademecum DE danse formation continue

ATTENTION : document à conserver

Ce document contient les informations administratives dont vous aurez besoin pour votre inscription ou réinscription à l'isdAT et pour la bonne compréhension de votre statut.

Principes d'inscription

Modalités d'inscription à l'isdAT

pour les DED1 et les DED2 s'inscrivant en Formation Continue pour l'année 2022/2023, vous devez avant le 6 juillet 2022 contacter Naïg Menesguen, coordinatrice de la formation professionnelle continue pour faire le point sur votre statut et le financement de votre formation, naïg.menesguen@isdat.fr

veuillez lui transmettre :

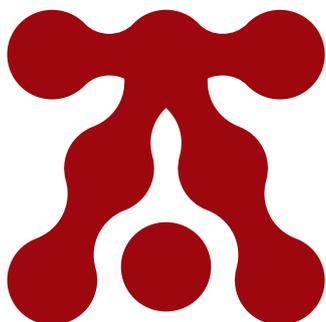
- une attestation de prise en charge du coût de la formation par votre employeur ou organisme financeur ;
- OU une attestation de non prise en charge (employeur, OPCA ou pôle emploi) ainsi qu'un chèque (déjà rédigé et signé) établi à l'ordre du Trésor Public pour vos frais de formation.

Attention : en cas de non prise en charge, si vous souhaitez régler en plusieurs fois, il est impératif de le préciser, en informant par mail Naïg Ménesguen car une convention de paiement doit être rédigée et signée par la direction de l'isdAT en amont.

Rappel des tarifs en cas de non prise en charge :

- UV 1 Histoire de la danse = 275,00 €
- UV 2 Anatomie/Physiologie = 275,00 €
- UV 3 Formation Musicale = 550,00 €
- UV 4 Pédagogie = 2000,00 €

En cas de prise en charge financière de votre formation, vous devrez veiller particulièrement à émarger pour tous les enseignements et toutes les activités pédagogiques de l'année.



Pour toutes et tous, merci d'anticiper et d'envoyer dès que possible UNIQUEMENT par mail à katerina.atroshenko@isdatt.fr les documents suivants (s'ils n'ont pas déjà été fournis pour l'année à venir)

- tous les documents demandés dans le dossier d'inscription et que vous n'auriez pas déjà fournis (certificat médical, livret de formation à jour etc.).
- une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant les dommages que vous pourriez causer aux tiers dans le cadre de vos études ; **attention, elle doit vous couvrir au plus tard à compter du 1er septembre 2022, effectuez les démarches dès maintenant ;**
- L'attestation de non-inscription ou de démission à Parcoursup (à télécharger en ligne sur le site parcoursup)
- éventuellement, l'attestation d'inscription à l'Université Jean-Jaurès
- pour les étudiant·es étranger·es hors UE : votre titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement
- une photocopie de votre carte d'identité ou passeport si vous ne l'avez pas déjà fournie
- un extrait de casier judiciaire (pour autoriser votre intervention auprès des enfants dans les établissements)

Réunion de rentrée

DED1 - le lundi 5 septembre 2022 de 9h à 13h

DED2 - le mardi 6 septembre 2022 à 9h à 13h

À l'isdatt dans les studios de danse au 12, place Saint-Pierre.
Finalisation des inscriptions administratives le jour de votre rentrée.

Modalités d'inscription à l'UT2J (facultative)

Les stagiaires qui le souhaitent peuvent préparer une licence en même temps que leur DE danse. L'organisation des parcours de formation du diplôme d'État s'effectue en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès.

Une convention avec l'Université partenaire permet à l'unité danse de l'isdatt, d'offrir aux étudiant·es et aux stagiaires de réaliser un programme de Licence-DE articulé en deux ans et ainsi d'obtenir conjointement au DE un diplôme universitaire de Licence (BAC + 3).

L'inscription en licence n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée puisque tous les cours sont communs aux deux diplômes à l'exception d'une UE par semestre

- en DED1 : « sociologie de la danse et du cirque » puis «Initiation à la recherche» et du certificat d'informatique PIX (possiblement préparé à distance)
- En DED2 : «Histoire et théorie des arts de la rue» puis «Analyse de spectacles» avec une option «projet idéal» (dossier)

La licence concernée s'intitule : **licence mention Arts du spectacle parcours danse, pédagogie interprétation** de l'UFR Lettres, philosophie, musique, département Art&Com.

Conditions préalables d'inscription en licence

Avoir obtenu le baccalauréat au plus tard en 2021.

Les stagiaires désireux de s'inscrire en licence, devront **l'avoir signifié avant fin juin** à l'unité danse (marie-laure.vanderbeken@isdatt.fr). Une liste avec vos coordonnées est établie par année et envoyée à Mme Ducrocq (secrétariat de l'université pour cette licence), qui vous contactera sur votre boîte mail afin de vous renseigner sur la constitution de votre dossier d'inscription ou de réinscription à l'université. Vous formaliserez ensuite votre inscription administrative selon les modalités indiquées par mail.

Les étudiants en double diplôme inscrits sous le régime de la formation professionnelle continue à l'isdatt s'acquitteront des droits d'inscription correspondant à la formation initiale à l'Université.

Le paiement en ligne après l'inscription administrative est désormais possible. Le paiement en 3 fois est possible avec une carte bancaire (s'il est indiqué en ligne, sinon c'est un paiement intégral de 170€ environ).

Des informations vous seront ensuite communiquées pour l'inscription pédagogique.

Contacts inscription isdaT

Marie-Laure Vanderbeken : 05 31 47 19 41 / marie-laure.vanderbeken@isdatt.fr
Katérina Atroshenko : 05 31 47 19 42 / katerina.atroshenko@isdatt.fr

Veillez noter que nos bureaux seront fermés du 15 juillet au 28 août 2022 inclusivement.